

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 €
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

**Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp

Commissaire aux comptes
270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Hunyvers

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Facturation de loyers au titre de baux commerciaux**

Personnes concernées :

Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex.

Nature :

La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés.

Modalités de facturation :

Les baux sont consentis moyennant un montant de loyers fixe facturé trimestriellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

Montants :

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élève respectivement à 686 K€ et 168 K€ et est facturé par les sociétés suivantes :

	Loyers	Charges locatives
- SCI Jeddah :	123 K€	7 K€
- SCI Yanacochoa :	104 K€	10 K€
- SCI Canis :	123 K€	97 K€
- SCI Turitopsis Nutricula :	92 K€	13 K€
- SCI Antilia :	133 K€	9 K€
- SCI Lilypad :	68 K€	19 K€
- SCI Kerepakupai :	43 K€	13 K€

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 21 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Ceralp



Aurélie Blanc
Associée